

**CENTRE DE NATATION VOLONTAIRE DE BOLLENE**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
N° SIRET 420 826 091 00019  
Affiliée à la FAAEL Agrée DDCS

---

**NOM** : .....

**SAISON** : 2022/2023

**REGLEMENT INTERIEUR DU CNVB (à conserver)  
AQUA-KID**

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation lors de la deuxième séance.

Aucune activité les jours fériés, les petites vacances scolaires de la zone B et des décisions administratives sanitaires.

L'association n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement pendant la durée de l'activité.

**Aqua-Kid**: le Samedi de 11h15 à 12h00

L'enfant doit être en tenue de bain. et bonnet de bain obligatoire.

- 1 cotisation saisonnière non remboursable : octobre à juin donnant droit à l'animation 1 fois/semaine. (période scolaire)
- 1 certificat médical d'aptitude à l'activité.
- Règlement intérieur signé.
- Les parents n'ont pas accès au bord du bassin pendant l'activité sauf sur invitation de l'animateur.
- Les parents déchaussés peuvent accéder aux vestiaires pour le déshabillage de l'enfant
- Les parents déchaussés peuvent accéder aux vestiaires pour l'habillage de l'enfant avec l'accord de l'hôtesse d'accueil

**Animation** :

la démarche pédagogique est sous la responsabilité des animateurs.

Signature (lu, approuvé, daté)

---

**CENTRE DE NATATION VOLONTAIRE DE BOLLENE**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
N° SIRET 420 826 091 00019  
Affiliée à la FAAEL Agrée DDCS

---

**NOM** : .....

**SAISON** : 2022 / 2023

**REGLEMENT INTERIEUR DU CNVB (à remettre)  
AQUA-KID**

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation lors de la deuxième séance.

Aucune activité les jours fériés, les petites vacances scolaires de la zone B et des décisions administratives sanitaires.

L'association n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement pendant la durée de l'activité.

**Aqua-Kid**: le Samedi de 11h15 à 12h00

L'enfant doit être en tenue de bain. et bonnet de bain obligatoire.

- 1 cotisation saisonnière non remboursable : octobre à juin donnant droit à l'animation 1 fois/semaine. (période scolaire)
- 1 certificat médical d'aptitude à l'activité.
- Règlement intérieur signé.
- Les parents n'ont pas accès au bord du bassin pendant l'activité sauf sur invitation de l'animateur.
- Les parents déchaussés peuvent accéder aux vestiaires pour le déshabillage de l'enfant
- Les parents déchaussés peuvent accéder aux vestiaires pour l'habillage de l'enfant avec l'accord de l'hôtesse d'accueil

**Animation** :

la démarche pédagogique est sous la responsabilité des animateurs.

Signature (lu, approuvé, daté)